PTGE ALLIER AVAL

COMPTE-RENDU

REUNION DU COMITE DE TERRITOIRE

23 MAI 2024

Bilan des participations :

Nombre de membres présents : **51** dont 27 élus, 16 usagers et 8 représentants de l'Etat

Nombre de pouvoirs de vote : **18** dont 7 élus, 3 usagers et 8 représentants de l'Etat

Nombre de membres excusés : **53** dont 28 élus, 11 usagers et 14 représentants de l'Etat

Soit **69** participants et pouvoirs de vote pour **104** membres : **le quorum est atteint**.

Annexes du relevé de décisions :

Annexe 1 : liste des participants, pouvoirs de vote et excusés

Annexe 2 : documents transmis en complément du compte-rendu

ORDRE DU JOUR :

1 – Présentation du diagnostic de territoire et votes de validation

2 – Présentation des perspectives et visions futures du territoire

3 – Présentation de l'étude envisagée pour l'élaboration de scénarios d'actions et l'analyse économique et financière associée

4 – Questions diverses

M. Alexandre VERDIER, président de la CLE du SAGE Allier aval et du Comité de Territoire du PTGE Allier aval, ouvre la séance en remerciant les membres de l'assemblée de leur présence.

Il présente l'objet de cette réunion qui est de valider le diagnostic du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin Allier aval. Il rappelle que le diagnostic est une base de travail pour la poursuite de l'élaboration du PTGE et que sa validation permet de cranter la 1ère étape, de reconnaître la participation des acteurs à sa co-construction et le travail commun amorcé. Celui-ci devra se poursuivre dans l'étude envisagée d'élaboration de scénarios d'actions et d'analyse économique et financière de ceux-ci, afin de construire ensemble une stratégie de territoire et des programmes d'actions territoriaux permettant d'assurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau tenant compte à la fois de la bonne fonctionnalité des milieux et écosystèmes mais aussi des besoins des différents usagers pour garantir l'activité des territoires.

L'animatrice du PTGE fait l'appel et vérifie que le quorum est atteint.

1 – Présentation du diagnostic de territoire et votes de validation

Mme Maïwenn ROCHARD, animatrice du PTGE Allier aval, présente le cadre global dans lequel s'inscrit le diagnostic (cf Annexe 2).

Elle présente ensuite des éléments de diagnostic avec **Mme Sophie GIRAUD,** de l'entreprise Interlude et de la SCOP DialTer, facilitatrice de dialogue en charge de mener les réunions de dialogue territorial PTGE de 2023 (cf Annexe 2). Les grandes caractéristiques du territoire sont d'abord présentées au regard de la démographie, l'occupation du sol, l'économie globale et les ressources et prélèvements en eau. Les grands enjeux concernant la ressource en eau identifiés dans les réunions territoriales PTGE sont ensuite détaillés.

Après ces présentations, la parole est laissée à l'assemblée pour un temps d'échanges.

M. Alexandre VERDIER prend la parole pour saluer le travail effectué dans ces réunions territoriales et l'objectivité du rendu final du diagnostic. Il salue également le travail déjà effectué par certains acteurs pour faire évoluer leurs pratiques, notamment le monde économique et particulièrement agricole. Il soulève la question du financement à mobiliser pour les solutions qui seront envisagées, en s'adressant notamment aux collectivités et EPCI.

Il manque un sujet dans l'évaluation de la consommation d'eau, celui de la défense incendie. Le risque incendie est en augmentation sur le territoire avec une population plus dense, des bâtiments agricoles plus nombreux, etc.

M. Alain LEMAIRE, *association des Maires de l'Allier* : je suis agriculteur irrigant dans le val d'Allier. Il n'y a pas d'irrigation au hasard, les agriculteurs qui n'avaient pas de ressources suffisantes à disposition se sont tournés vers d'autres cultures. On travaille beaucoup avec les industriels, qui font des contrats sous condition d'irrigation. On est prêts à faire d'autres cultures mais on fait toujours par rapport à une demande. On a fait des variétés plus tardives, des efforts sur l'irrigation, des économies d'eau. Sur 40 ans, on a divisé d'un tiers notre consommation d'eau et on peut encore améliorer. Ce n'est pas pour dire qu'il faut continuer à faire du maïs dans l'avenir mais sur certains secteurs c'est possible.

Nous travaillons avec le SDIS (Service Départemental Incendie et de Secours) de l'Allier. On a une partie d'étangs sur la Sologne sur lesquels on installe des tuyaux pour que le SDIS puisse pomper. Le monde agricole, jusqu'à présent, quand il y a des niveaux bas, est prêt à baisser ses demandes d'eau pour l'irrigation mais est prêt aussi à les ouvrir pour ses concitoyens.

Réponse de Mme Sophie GIRAUD : vous apportez des éléments complémentaires sur la relation entre l'irrigation avec les nappes et la défense incendie. Par rapport à ce que vous disiez sur le lien entre cultures et industrie, cela a été abordé dans le diagnostic, la transition ne peut pas se faire sans une vision à l'échelle filière.

M. René BOYER, *UFC Que Choisir* : la désimperméabilisation des sols est une bonne chose mais certaines collectivités ne respectent pas l'application du Zéro Artificialisation Nette. Pour les consommations AEP, vous dites que vous n'avez pas le détail. Comment est-ce possible ? Il y a des compteurs quasiment partout.

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : pour les consommations AEP, ce sont les usages de cette eau potable qui sont mal connus. En général, les petits syndicats connaissent mieux leurs adhérents donc ils ont une vision plus fine de la destination de cette eau potable. Les plus gros syndicats ou ceux qui délèguent la facturation ont plus de mal à connaître ces détails.

M. Pierre ROUSSEL, *Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne* : il faut aussi prendre en compte que l'Allier ne s'arrête pas à sa confluence. Si on prend toute l'eau à hauteur du bassin Allier aval, les usagers en aval auront des difficultés. L'eau ne sert pas à rien en périodes de hautes eaux et elle peut être utilisée à l'aval pour des raisons légitimes. Il faut prendre en compte ces éléments.

M. Philippe GODARD, *Agglo Pays d'Issoire* : sur l'artificialisation des sols en zone urbaine, il y a un manque crucial d'information et de sensibilisation auprès de nos élus sur la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU). C'est une compétence qui doit être exercée bientôt par les Communautés de Communes et qui est exercée par Agglo Pays d'Issoire depuis 2020. Elle soulève beaucoup de problèmes et est en lien très étroit avec l'urbanisme. Il y a souvent une absence de transversalité entre les services des collectivités locales qui font que l'urbanisme, la voirie, l'eau pluviale urbaine et l'assainissement sont désorganisés entre eux. De plus, on voit des collectivités locales qui laissent bétonner et imperméabiliser les cours des particuliers sans aucune réglementation. C'est dommage car l'eau qui pourrait s'infiltrer dans les jardins et les cours est rejetée dans les réseaux d'assainissement. En cas d'étiage, l'eau n'a donc pas été stockée en amont. En cas d'inondation, on reporte le problème à l'aval au lieu de la garder chez soi. On salit l'eau au passage dans des réseaux unitaires. On devrait supprimer les gros réseaux d'eaux pluviales quand on peut pour gérer l'eau d'une autre façon. Ces réseaux coûtent cher et ne sont pas subventionnés. Je coirs qu'il y a des efforts importants à faire sur ce sujet.

M. Pierre PAGESSE, *Agglo Pays d'Issoire* : même si ces remarques ont déjà été indiquées dans la présentation, je souhaiterais appuyer certaines choses. Dans la répartition de la valeur ajoutée, je ne me retrouve pas dans les 1% affichés pour l'agriculture. Au niveau national, la production agricole est de 2% environ. Par exemple, le blé est transformé au moulin et est panifié, ce qui est déclaré dans la valeur ajoutée industrielle. Les transports associés sont comptés dans les services. L'activité générée à partir de l'activité agricole est d'environ 15% au niveau national. Dans notre région, on est plutôt autour de 22%. Je sais que c'est un sujet difficile à traiter, mais il faut avoir ces éléments en tête quand on parle de valeur ajoutée de l'agriculture.

En période de grosses eaux, même si l'eau s'infiltre, la plupart va à la mer. De mon point de vue, on aurait besoin de faire des aménagements pour nous aider à pallier ce manque d'eau ponctuel en période d'étiage.

Sur la restauration des continuités écologiques, beaucoup de voix s'élèvent pour dire qu'on perd du stockage. Derrière les petits ouvrages de détournement, il y a souvent des réserves d'eau. Pour moi, améliorer les continuités écologiques est une contrainte aux réserves d'eau créées par les anciens.

En ce qui concerne les réserves d'eau, j'en ai une personnelle que j'ai mise à disposition pour le SDIS en cas de sinistre. Toutes les réserves ne sont pas répertoriées.

M. Gérard BONJEAN, *Communauté de Communes Auzon Communauté* : actuellement, on utilise de moins en moins les réseaux d'eau potable pour les incendies. Des bâches sont mises en place dans des zones industrielles par exemple. Elles sont remplies avec de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable ou en prélèvements directs hors période d'étiage.

Réponse de M. Alexandre VERDIER : la mise en place de bâches coûte extrêmement cher. C'est intéressant à mettre en place mais il faut le garder en tête.

Réponse de Mme Sophie GIRAUD : la question de l'enjeu de la défense incendie a été évoquée dans les réunions territoriales par une ou deux personnes. Cela figure dans la synthèse mais son degré n'est pas forcément à la hauteur de l'importance de l'enjeu.

Les participants n'ayant plus de remarques, le diagnostic est soumis au vote :

- 69 avis « favorables »
- 0 avis « défavorables »
- 0 « abstentions »

Le diagnostic de territoire du PTGE Allier aval est **validé à l'unanimité**.

2 – Présentation des perspectives et visions futures du territoire

Mme Sophie GIRAUD détaille les différents leviers identifiés dans les réunions territoriales PTGE pour un territoire plus résilient en 2050 vis-à-vis de la ressource en eau (cf Annexe 2) :

- Levier de la sobriété et l'optimisation de l'utilisation de la ressource prélevée
- Levier de la capacité du territoire à mieux retenir l'eau
- Levier de la régulation collective et la réorganisation des activités humaines

La parole est laissée à l'assemblée pour un temps d'échanges.

M. René BOYER : pour rappel, le lavage de voiture chez soi est interdit dans le Code de l'Environnement à cause des écoulements pouvant contenir des sources de pollution.

Mme Eliane AUBERGER, *Parc Naturel Livradois Forez* : les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ont été évoqués comme levier possible. Comment envisagez-vous leur financement, y'a-t-il eu des propositions de la part des participants ?

Réponse de Mme Sophie GIRAUD : il n'y a pas eu de proposition complémentaire en atelier.

M. Gérard BONJEAN : selon moi, les études HMUC sont incompréhensibles. Cela me fait peur de voir qu'on prend des décisions sur des choses non comprises. Dans toutes les discussions qu'on a pu avoir dans les réunions, on a souvent occulté le problème économique. On peut mettre en place des choses mais on a toujours le problème des financements, même pour les collectivités.

M. Philippe GODARD : aujourd'hui on a affaire à des gros bureaux d'études qui ne se posent pas de questions, qui mettent du tout tuyaux partout parce qu'ils prennent une marge dessus. On pourrait faire de grosses économies en gérant mieux l'eau pluviale. L'eau pluviale coûte très cher, elle nécessite de la rétention, des bassins, elle va dans les stations d'épuration quand elle est mal gérée. On a fait des études qui montrent que si on laisse le pluvial chez les gens, quitte à les aider, ce que fait l'Agence de l'Eau car on travaille avec elle à ce sujet, on fait des économies énormes. On peut aussi faire des économies grâce à la réflexion et l'intelligence.

Réponse de Mme Lucile MAZEAU : en ce qui concerne l'étude HMUC, on a des réunions territoriales qui se passent actuellement. L'objectif est de vous expliquer. On est présents avec le bureau d'études qui a construit les modélisations, vous avez le temps de poser vos questions sur une journée entière. Ces réunions sont faites pour vous expliquer toutes les données produites dans HMUC. Je rappelle que nous travaillons ensemble depuis 2019 sur cette étude, nous avons eu beaucoup de réunions ensemble. Je ne minimise pas mon travail de communication avec l'ensemble des acteurs qui me demandent d'expliquer les données, je prends le temps de le faire, je suis en capacité de les expliquer simplement. Je ne dis pas que c'est simple à comprendre, mais il faut poser les questions et vous aurez des réponses sur les éléments incompris. Nous y travaillerons jusqu'à ce que vous compreniez les notions essentielles qui vous permettront de débattre sur une gestion équilibrée et durable des ressources en eau. Il y aura une 2ème série de réunions durant lesquelles vous pourrez encore poser des questions, le travail n'est pas finalisé.

M. Pierre RIOL, *Conseil Départemental du Puy-de-Dôme* : je tiens à aborder le sujet de la gouvernance. Au Département, c'est un sujet qui nous tient à cœur, c'est ce qui suit le Schéma Départemental de l'Alimentation en Eau Potable adopté l'année dernière. Cette gouvernance doit être multiple, tout le monde doit y participer : monde agricole, industriel, usagers, syndicats, et cela main dans la main avec l'Etat. Le nouveau préfet du Puy-de-Dôme est très volontariste sur la question, on travaille sur ces choses en amont avec la DDT. La gouvernance est un enjeu fondamental qui va nous permettre de prendre en considération tous ces enjeux et décider de ce qu'on va faire dans le futur. On parle de 2070, 2050. Dans le SDAEP, on s'en tient à 2040, c'est demain. Les décisions doivent se prendre immédiatement.

M. Alexandre VERDIER : on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres. J'ai pris la présidence de la CLE pour avancer. Les études vont être affinées. Ma volonté est qu'on arrive, posément, à finaliser l'étude HMUC et le PTGE. Je tiens à souligner à nouveau le travail effectué. Sur un tel sujet, nous devons avoir à la fin un même discours et travailler ensemble pour préserver nos ressources. Ce n'est pas notre

monde d'aujourd'hui qu'on veut préserver mais celui de nos enfants et petits-enfants. Le travail commence aujourd'hui. On se trompera peut-être mais nous nous devons d'être sérieux sur ces sujets et de se respecter, sans se jeter la pierre. Prenons des décisions qui ne seront peut-être pas les bonnes mais essayons au moins d'avancer intelligemment. Cela inclut les économies financières et l'accompagnement des collectivités, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau.

3 – Présentation de l'étude envisagée pour l'élaboration de scénarios d'actions et l'analyse économique et financière associée

Mme Maïwenn ROCHARD présente la temporalité dans laquelle s'inscrit le marché par rapport à la démarche PTGE, puis les grandes phases envisagées. La consultation du marché devrait être lancée courant juin 2024 jusqu'à septembre 2024.

La parole est laissée à l'assemblée pour un temps d'échanges.

M. Pierre RIOL : la date de fin d'étude annoncée est 2026. Cette année est importante car elle correspond à la prise de compétence eau potable et assainissement des EPCI et aux élections municipales. Si on veut avancer, il ne faudra pas réinitialiser ce qui a déjà été fait et perdre 2 à 3 ans supplémentaires. Est-il possible de lisser quelques phases pour gagner quelques mois ?

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : pour le moment on envisage 28 à 30 mois de marché pour bien prendre le temps de la co-construction notamment, indispensable pour ce projet. Ce calendrier sera à construire avec le futur prestataire. La durée annoncée est maximale, il sera peut-être possible de la raccourcir.

Mme Eliane AUBERGER : avez-vous une idée du montant estimatif ?

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : on estime à 700 000€ à ce stade, à préciser avec les offres des bureaux d'étude.

M. Philippe GODARD : ce calendrier me paraît très long. J'ai assisté à plusieurs travaux du Pôle Métropolitain qui associaient plusieurs collectivités. Au bout de 5 ans nous n'avions pas avancé car nous recommencions à zéro. Il y a un manque énorme souvent lié à ce genre de méthodes et d'études menées par des bureaux d'études extérieurs, qui prennent des sommes très importantes et viennent de loin. Il faudrait associer beaucoup plus les services des collectivités. Les agents sont des sachants qui connaissent leur territoire, qui sont là depuis longtemps et ont des choses à dire. Il suffirait de prendre en compte leurs réflexions. Il faut s'appuyer sur les fonctionnaires territoriaux qui connaissent les choses. Ça ne me satisfait pas de faire venir des Lyonnais pour nous dire comment fonctionne l'Allier.

Réponse de M. Alexandre VERDIER : je suis entièrement d'accord avec votre réflexion. Ce que vous dites s'observe aussi dans les communes. Pour faire des cartes communales, des réseaux de chaleur, des PLU, il faut faire appel à des bureaux d'études demandant des sommes astronomiques. Cela a beau être co-financé, le reste à charge des collectivités reste énorme alors qu'on a des sachants dans les services. Dans le cas de cette démarche, on est obligés de faire appel à un bureau d'études.

M. Jean-Pierre MORVAN*, Agence de l'Eau Loire-Bretagne* : je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. L'étude économique est très importante. Pour autant, si on arrive à mobiliser au maximum les compétences locales, elle sera au moins aussi bonne et beaucoup moins chère. Ce qui compte c'est la

méthode employée. Que l'on ait recours à un bureau d'études s'entend mais on pourrait peut-être procéder à des modifications pour faire baisser le coût. L'Agence de l'Eau participera au co-financement comme prévu.

M. RIOL vous avez évoqué les délais et je comprends votre inquiétude et la partage. Au niveau de l'Agence de l'Eau, nous arrivons en fin de 11ème programme. Compte tenu des délais indiqués et de la nécessité de finaliser le plan de financement, il est plus raisonnable de prévoir un financement sur le 12ème programme, soit à partir de février 2025. Il est difficile d'envisager un démarrage plus tôt si vous voulez un co-financement de l'Agence de l'Eau.

M. Pierre PAGESSE : construire un scénario de référence sans intégrer la rivière Allier, compte tenu de son aspect structurant, de l'ensemble des prélèvements effectués, etc., me semble délicat. On ne peut pas établir de diagnostic sans la rivière Allier.

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : il est bien prévu d'inclure l'axe Allier dans le scénario de référence. C'est seulement pour les scénarios alternatifs, c'est-à-dire les scénarios d'actions possibles, que l'axe Allier sera traité en tranche optionnelle dans le marché.

M. Philippe GODARD : les Contrats Territoriaux qui sont signés sur le territoire contiennent déjà des plans d'actions ambitieux, compliqués à mettre en œuvre et opérationnels dès maintenant. Il faut partir de ce qui existe. La synthèse de ce qui est dans les Contrats Territoriaux serait déjà un bon point de démarrage. On travaille avec des concertations avec des agriculteurs, des usagers, etc. Les CT sont très bien placés pour mettre en œuvre des plans d'actions locaux avec des aides locales.

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : les actions prévues dans les Contrats Territoriaux seront intégrées au scénario de référence comme actions déjà mises en place sur le territoire, à horizon 2050, sans PTGE. Les scénarios alternatifs ont pour objectif d'aller encore plus loin, s'il y a lieu, sur la question de la gestion quantitative. C'est pour cela qu'on vise dans un premier temps des territoires prioritaires pour mettre en place les actions. On essaiera de prioriser les territoires qui n'ont pas de CT et qui pourraient avoir besoin d'accompagnement pour une structuration par exemple. On vise également l'échelle globale du bassin Allier aval où il pourrait y avoir des actions qui pourraient intégrer des programmes d'actions de CT existants avec d'éventuels financements ouverts sous condition d'avoir un PTGE. L'idée est bien d'intégrer ce qui est déjà fait dans les CT et de les compléter au besoin mais ne pas refaire en parallèle d'une démarche existante.

M. Pierre RIOL : pour rappel, le département du Puy-de-Dôme est entièrement couvert par les CT mais ce n'est pas le cas sur tout le bassin Allier aval.

M. Jean-Pierre MORVAN : l'outil Contrat Territorial est très intéressant mais il ne faut pas leur donner plus de poids et d'effets qu'on leur attribue. On parle ici d'analyse économique à l'échelle de l'ensemble des filières. C'est un enjeu plus large et plus stratégique sur l'économie locale que les CT qui sont axés sur la restauration des rivières, ce qui est aussi essentiel pour nous. On est sur une démarche prospective à moyen et long terme, on essaie de mesurer les besoins des différentes activités économiques et de tirer des trajectoires. Ce n'est pas évident et cela nécessite une expertise économique assez forte avec des calculs complexes. Cela nécessite aussi beaucoup de concertation, peut-être qu'il y a des économies à faire sur ce point en utilisant les moyens locaux. C'est un travail très spécifique assez différent de ce qu'on a l'habitude de financer et qui va plus loin que ce qu'on fait habituellement, mais indispensable pour les prises de décisions futures.

Les participants n'ayant plus de remarques, **M. Alexandre VERDIER** conclut cette partie : « nous sommes à peu près d'accord sur le fait que nous avons besoin de cette étude. La manière dont elle sera menée et structurée pourra être ajustée avec la base qu'on a déjà sur le territoire. Je vous propose d'acter le fait de lancer cette étude » :

- 67 avis « favorables »
- 0 avis « défavorables »
- 0 « abstentions »

Le lancement de l'étude est **acté à l'unanimité**.

4 - Questions diverses

L'Assemblée n'ayant pas de questions diverses, les dates des prochaines réunions HMUC sont présentées.

Les membres de l'Assemblée n'ayant plus de remarques, M. Alexandre VERDIER clôture la réunion et remercie les participants pour leur présence.

M. Alexandre VERDIER

Président de la CLE du SAGE Allier aval et du Comité de Territoire du PTGE Allier aval

Annexe 1 : liste des participants, pouvoirs de vote et excusés

Comité de Territoire PTGEAA - liste des participants réunion 23 mai 2024						
Collège	**Représentant(e)**	**Structure**	**Présent**	**Pouvoir**	**Représentation/Destinataire pouvoir**	**Excusé(e)**
ELUS	ABELARD Nathalie	*Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans*				1
ELUS	ALBOUY Jean-Luc	*Moulins Communauté*				1
ELUS	ASTIER Raymond	*SME Issoire*	1			
ELUS	AUBERGER Eliane	*PNR Livradois-Forez*	1			
ELUS	AUFEVRE Adrien	*Communauté de Communes du Nivernais Bourbonnais*				1
ELUS	BARDOT Caroline	*Vichy Communauté*				1
ELUS	BERRAT Gilles	*Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire*				1
ELUS	BEYLOT René	*Association des Maires de l'Allier*				1
ELUS	BLANJARD Michel	*Ville d'Issoire*				1
ELUS	BONJEAN Gérard	*Communauté de Communes Auzon Communauté*	1			
ELUS	BONNET Grégory	*Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge*				1
ELUS	BOREL Alain	*Ville de Brioude*	1			
ELUS	BOUTET Pierre	*Association des Maires du Puy-de-Dôme*	1			
ELUS	BRUGERE Didier	*Conseil départemental du Cher*				1
ELUS	CERES Dominique	*Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier (SMAA)*	SANS VOTE			
ELUS	CHITO Christian	*Conseil départemental de l'Allier*				1
ELUS	COURTAUD Guy	*SMEA de l'Allier*				1
ELUS	CUSIN-PANIT Stéphanie	*Communauté de Communes du Pays de Tronçais*				1
ELUS	DAUPHANT Guillaume	*SIAEP Basse Limagne*				1
ELUS	de CONTENSON Christophe	*SIVOM Nord Allier*				1
ELUS	DELAPORTE Blandine	*Conseil départemental de la Nièvre*				1
ELUS	DETERNES Alain	*SEA Rive Gauche Allier*				1
ELUS	DURIN Sylvain	*Conseil régional Auvergne Rhône Alpes*	1			
ELUS	FERRAND Emmanuel	*Conseil régional Auvergne Rhône Alpes*				1
ELUS	GEFFRAY Mathieu	*Ville de Moulins*				1
ELUS	GIBELIN Pascal	*Conseil départemental de la Haute-Loire*				1
ELUS	GIOT Jean-Yves	*Communauté de Communes Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois*				1
ELUS	GONIN Michel	*SIAEP Rive Gauche de la Dore*	1			
ELUS	GOUTTEBEL Sébastien	*Communauté de Communes Massif du Sancy*				1
ELUS	GUELON René	*Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté*	1			
ELUS SUP	HANGARD Didier	*Communauté de Communes Pays de Lapalisse*	1			
ELUS	HOUSSIER Stéphane	*Communauté de Communes Plaine Limagne*				1
ELUS	JOURNET Gilles	*Communauté de Communes Saint- Pourçain Sioule Limagne*	1	1	Gérard LAPLANCHE, SIVOM Sioule et Bouble	

Comité de Territoire PTGEAA - liste des participants réunion 23 mai 2024						
Collège	**Représentant(e)**	**Structure**	**Présent**	**Pouvoir**	**Représentation/Destinataire pouvoir**	**Excusé(e)**
ELUS	KUCHNA Joseph	*EP Loire*	1	1	Caroline BARDOT, Vichy Communauté	
ELUS	LAPLANCHE Gérard	*SIVOM Sioule et Bouble*				1
ELUS	LAURENT Jean	*Conseil départemental de l'Allier*	1	1	Christian CHITO, CD 03	
ELUS	LECHEVALLIER Christine	*EPF-Auvergne*	1			
ELUS SUP	LEDUC Pierric	*SIAEP de Dore Allier*	1			
ELUS	LEMAIRE Alain	*Association des Maires de l'Allier*	1			
ELUS	LEMERLE René	*Communauté de Communes Billom Communauté*	1			
ELUS	LIANO Jacques	*SIRVAA*				1
ELUS	MAITRE Michel	*SIVOM Val d'Allier*				1
ELUS	PAGESSE Pierre	*Agglo Pays d'Issoire*	1			
ELUS	PETEL Gilles	*Conseil départemental du Puy-de-Dôme*	1	1	Grégory BONNET, CC Combrailles Sioule et Morge	
ELUS	PORTAL Jean-Louis	*Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier (SMAA)*				1
ELUS	RIOL Pierre	*Conseil départemental du Puy-de-Dôme*	1	1	BEYLOT René, Association des Maires 03	
ELUS	SALLES Daniel	*Association des Maires du Puy-de-Dôme*				1
ELUS	SARRE Henri	*Ville de Vichy*	1			
ELUS	SOULIGNAC Vincent	*Ville de Clermont-Ferrand*				1
ELUS	TISSERAND Thierry	*Communauté de Communes Entre Dore et Allier*	1	1	Daniel SALLES, Association des Maires 63	
ELUS	VACHELARD Jean-Luc	*Communauté de Communes Brioude Sud-Auvergne*	1			
ELUS	VALLADIER Bruno	*PETR du Grand Clermont*	1			
ELUS	VERDIER Alexandre	*PNR Volcans d'Auvergne*	1			
ELUS	VERNIS Gérard	*Communauté de Communes Bocage Bourbonnais*	1			
ELUS	VIAL Christophe	*Clermont Auvergne Métropole*	1	1	Vincent SOULIGNAC, Ville de Clermont-Ferrand	
ELUS	VIALLEFONT Michel	*SMVVA*	1			
TOTAL			**27**	**7**		**28**
USAGERS	ADAM Jacques	*FNE 63*	1	1	THIERY Fabienne, FNE 03	
USAGERS	BOYER René	*UFC Que choisir Clermont-Ferrand*	1			
USAGERS	CHAUX Raphael	*UNICEM (AURA)*	1			
USAGERS	DELORME Laëtitia	*Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Loire, délégation de Brioude*	1			
USAGERS	DESHAYES Ludmilla	*Chambre départementale d'agriculture du Puy-de-Dôme*	1			
USAGERS	ETELLIN Laurent	*France Hydro Electricité*				1
USAGERS	FONT Maryse	*Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Loire*	1			
USAGERS	GODET Guy	*Fédération du Puy-de-Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique*	1	1	LELIEVRE Mickael, FDPPMA 03	
USAGERS	GRELICHE Eric	*Limagrain*				1
USAGERS	HELBERT Jean-Luc	*Chambre des Métiers et de l'Artisanat AuRA*				1
USAGERS	LECAUDE Yves	*Comité Régional Canoë Kayak et sports de pagaie Auvergne Rhône-Alpes*	1			

Comité de Territoire PTGEAA - liste des participants réunion 23 mai 2024						
Collège	**Représentant(e)**	**Structure**	**Présent**	**Pouvoir**	**Représentation/Destinataire pouvoir**	**Excusé(e)**
USAGERS	LELIEVRE Mickael	*Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique*				1
USAGERS	LEROUX Matthieu	*Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne*	1			
USAGERS	MARIE-CATHERINE Baptiste	*Chambre de commerce et d'industrie du Puy-de-Dôme*	1			
USAGERS	MARTENS Julien	*Chambre départementale d'agriculture de l'Allier*	1			
USAGERS	ROUSSEL Pierre	*CEN Auvergne (Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne)*	1			
USAGERS	SAINTEMARTINE Michel	*ADIRA (Association pour le développement de l'irrigation en Auvergne)*	1			
USAGERS	SAUMUREAU Marc	*FRANE*	1			
USAGERS	SAUVAT Pierre	*Fédération régionale de l'agriculture biologique AURA*	1			
USAGERS	TARDIF Vincent	*Chambre de commerce et d'industrie Auvergne-Rhône-Alpes*	1	1	Eric GRELICHE, Limagrain	
USAGERS	THIERY Fabienne	*FNE 03*				1
USAGERS		*Centre National de la Propriété Forestière Auvergne Rhône-Alpes (CNPF)*				1
USAGERS		*Chambre de commerce et d'industrie de l'Allier délégation de Moulins– Vichy*				1
USAGERS		*Association des usagers du Val d'Allier*				1
USAGERS		*Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône-Alpes*				1
USAGERS		*Chambre départementale d'agriculture de la Nièvre*				1
USAGERS		*LOGRAMI*				1
TOTAL			**16**	**3**		**11**
ETAT	BRUN Guilhem	*MISEN du Puy-de-Dôme - DDT du Puy-de-Dôme*	1	1	Joël MATHURIN, préfecture Puy-de-Dôme	
ETAT	BUCCIO Fabienne	*Préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes*				1
ETAT	CALLOIS Jean-Marc	*DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes*	1	1	Christian IASIO, BRGM	
ETAT	CHARBONNIER Jean-Claude	*MISEN de la Haute-Loire*	1	1	Yvan CORDIER, préfecture Haute-Loire	
ETAT	CORDIER Yvan	*Préfecture de la Haute-Loire*				1
ETAT	DUPONT Aymeric	*Agence de l'eau Loire Bretagne*	1	1	Préfecture coordinatrice de bassin	
ETAT	FAUCON Mireille	*MISEN du Puy-de-Dôme*	1	1	Sophie SAILLARD, MISEN du Cher	
ETAT	HARDOUIN Nicolas	*MISEN de l'Allier*	1	1	TRIMBACH Pascale, Préfecture de l'Allier	
ETAT	IASIO Christian	*BRGM*				1
ETAT	JEHAES Dorothée	*DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*	1	1	Fabienne BUCCIO, préfecture AURA	
ETAT	Joël MATHURIN	*Préfecture du Puy-de-Dôme*				1
ETAT	LABAZUY Philippe	*Université Clermont Auvergne*				1
ETAT	LANGON Marion	*OFB*	1	1	Pierre PAPADOPOULOS, MISEN de la Nièvre	
ETAT	PAPADOPOULOS Pierre	*MISEN de la Nièvre*				1
ETAT	RODRIGO Pascale	*Sous-Préfecture de Riom*	SANS VOTE			
ETAT	SAILLARD Sophie	*MISEN du Cher*				1
ETAT	SURREL Laurence	*ARS*				1
ETAT	TRIMBACH Pascale	*Préfecture de l'Allier*				1

Comité de Territoire PTGEAA - liste des participants réunion 23 mai 2024						
Collège	**Représentant(e)**	**Structure**	**Présent**	**Pouvoir**	**Représentation/Destinataire pouvoir**	**Excusé(e)**
ETAT		*VetAgro Sup*				1
ETAT		*Préfecture coordonnatrice du Bassin Loire-Bretagne et de la Région Centre Val de Loire*				1
ETAT		*VNF*				1
ETAT		*Hydrogéologue agréé*				1
ETAT		*ONF*				1
TOTAL			**8**	**8**		**14**
TOTAL		**69**	**51**	**18**		**53**
			Présent.e			
	ALCOUFFE Sylvie	*SMVVA*	1			
	BELLENCONTRE Camille	*Stagiaire sous-préfecture Riom*	1			
	DA SILVA BARREIROS Mélissandre	*Animatrice démarches environnementales et transitions CCBB*	1			
	DAUDEL Jean-Christophe	*DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes*	1			
	GIRAUD Sophie	*DialTer/Interlude*	1			
	GODARD Philippe	*Agglo Pays d'Issoire*	1			
	JALADON Xavier	*Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne*	1			
	LAROUDIE Fabienne	*DDT 63*	1			
	LEPILLEUR Lison	*Stagiaire INRAE Pôle Eau*	1			
	MAGET Julie	*SIEA Rive Gauche de la Dore*	1			
	MAZEAU Lucile	*SAGE Allier aval - EPL*	1			
	NICOLAU Nathalie	*DDT 63*	1			
	ROCHARD Maïwenn	*PTGE Allier aval - EPL*	1			
	ROMEYER Jean-Damien	*Conseil Départemental 43*	1			

Annexe 2 : documents transmis en complément du compte-rendu

1 – Présentation du diagnostic (diaporama)

2 – Versions mises à jour des documents constituant le diagnostic :

- 1_PTGEAA_diagnostic_final_validé
- 2_PTGEAA_diagnostic_rapport_EDL_socio-eco_amenag_terr_annexes_validé
- 3_PTGEAA_données agricoles diagnostic socio-éco PTGE 22-09-2023
- 4_PTGEAA_synthese_reunions_territoriales
- 5_PTGEAA_diagnostic_éléments de synthèse_validé
- L'ensemble des documents du diagnostic est disponible sur la page du site Internet du PTGE (onglet DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE) ou dans ce dossier, incluant en complément les liens vers les documents HMUC et la synthèse de chaque série d'ateliers territoriaux menés en 2023